



Le 5 mai 2022 à Bobigny

Communiqué de presse commun des enseignant.es de l'école Pasteur à Saint-Denis, des parents d'élèves et des syndicats

Avec le soutien des député.es : **Clémentine AUTAIN, Eric COQUEREL, Alexis CORBIÈRE, Bastien LACHAUD, Michel LARRIVE, Stéphane PEU, Sabine RUBIN, Bénédicte TAURIN**, de la députée européenne **Leïla CHAIBI**, de la conseillère départementale du 93 **Silvia Capanema**, l'ancien co-président de la FCPE **Rodrigo ARENAS**, de la présidente du Parlement de l'Union Populaire **Aurélie TROUVÉ**, du chef de file de LFI à Saint-Denis **Bally BAGAYOKO**.

Vendredi 22 avril, la veille des vacances de printemps, deux jours avant le second tour des élections présidentielles, la mutation forcée de six enseignant-es de l'école Pasteur de Saint-Denis, est devenue effective. Ils et elles ont reçu leur mutation avec leur affectation dans une nouvelle école dès le lundi 9 mai.

Pour rappel, cette décision, qui n'est pas officiellement une sanction mais en constitue une de fait, fait suite à la publication d'un article calomnieux sur l'école Pasteur (non nommée mais très reconnaissable), paru dans un journal d'extrême-droite et intitulé « Gauchisme à l'école, le niveau monte ». Elle fait suite également à une enquête administrative, dont un certain nombre de personnes entendues dénoncent la malhonnêteté et l'absence de rigueur. Faut-il voir un lien entre les accusations de la presse d'extrême-droite et les décisions de la DSDEN ? La reprise fidèle de l'argumentaire des médias d'extrême-droite par l'enquête administrative ne laisse que peu de place au doute quant à une collusion idéologique. Car si l'enquête évoque comme motif de cette décision des "dysfonctionnements graves et anciens", ni les enseignant-es, ni les parents et les enfants n'ont constaté de « dysfonctionnements graves » et continuent de se demander : « mais enfin, de quoi parlent-ils ? ».

Que leur reproche-t-on, alors ? De travailler en équipe ? Travaillant dans une école REP+, de croire en leurs élèves, en leur intelligence, en leurs capacités ? De les écouter, de les respecter, de respecter leurs familles ? De mener avec leurs élèves de nombreux projets ? De donner une place aux parents ? D'utiliser le conseil des maîtres-ses comme véritable instance de décision pour l'école ? De signaler les dysfonctionnements de l'institution au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), instance prévue à cet effet ?

Nous entendons dire ici et là (mais pas par l'Éducation Nationale qui nous ignore) que leur remplacement sera assuré. Par qui ? Des enseignant-es qui auront été, comme les 6 de Pasteur, arraché-es à leurs élèves en plein milieu d'année. Ont-ils conscience de l'impact de cette mutation forcée sur les élèves de l'école Pasteur ?

Depuis quelques années, nous commençons à bien connaître la méthode : une convocation pour aller consulter son dossier au préalable d'une mutation dans « l'intérêt du service » et, moins de 20 jours après, au moment des vacances, la nouvelle affectation. Sans qu'aucun-e des enseignant-es concerné-es ne comprenne ce qu'on lui reproche. Sans qu'aucun-e ne puisse être entendu-e par la DSDEN. Nous assistons ainsi au musellement et à la mise au pas de la profession enseignante. Par l'exemple la direction académique et le rectorat ont clairement affiché la volonté d'anéantir un collectif de travail et remettent ouvertement en cause l'indépendance des fonctionnaires d'état garantis par le statut.

Depuis la nouvelle des mutations, nous n'avons cessé de lutter pour faire entendre raison à l'administration à l'échelle du département (le 8 et le 12 avril) mais aussi du Ministère (le 20 avril). Mais l'administration est restée muette et visiblement sourde.

Nous demandons donc à nouveau l'annulation des mutations des 6 des Pasteur et dans ce but nous annonçons nous tourner vers la justice :

- Par le biais de Me Arié Alimi et de Me Béranger Jacquinet, les avocats des 6 de Pasteur.
- Par le biais de Me Arvis, l'avocat des parents d'élèves élu-es de l'école Pasteur.

Lundi 9 mai à 14h00 aura lieu l'audience de la requête en référé-liberté posée par les enseignant.es, les parents d'élèves et les syndicats demandant l'annulation des mutations représenté.es par Me Arié Alimi.

Rassemblement et conférence de presse, le lundi 9 mai à 13h30
devant le Tribunal Administratif de Montreuil (7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil)